

REPUBLIQUE DU BENIN
-----&&-----
FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL
-----&&-----
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----&&-----

portant nominations et promotions à titre
exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin
des cadres de la Centrale d'Achat des Médicaments
Essentiels et Consommables Médicaux (CAME).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n°87-018 du 21 septembre 1987 portant Création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu l'extrait du relevé n° 06 des Décisions prises par le Conseil des Ministres en ses séances du vendredi 27 mars et lundi 30 mars 2015 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin

DECRETE

Article 1^{er} : sont nommés et promus à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre, les cadres de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME) dont les noms suivent :

Messieurs :

- **AFOGBE Ogoutadé Kokou**, Directeur Général du CAME
- **HESSOU Coffi Pascal**, Ancien Directeur Général du CAME.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

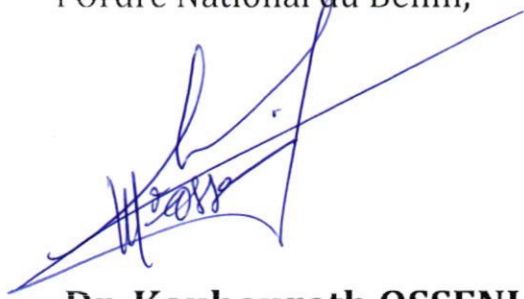
Fait à Cotonou, le 06 novembre 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTRES 27 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 02.

